

IDENTIFICATION

Dossier # :1186927002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 97 153,87 \$, taxes incluses - Adjuger le contrat au même montant à Induktion Groupe Conseil inc., pour l'élaboration des plans, devis, documents d'appel d'offres et la surveillance de travaux relatifs à la réfection et réaménagement de la cour des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public 2018-10-SP (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Anjou souhaite procéder aux travaux de réfection et de réaménagement de la cour des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou, situé au 7171, rue Bombardier. À cette fin, l'arrondissement d'Anjou a rédigé un devis d'acquisition de services professionnels pour la préparation des plans et devis, documents d'appel d'offres et surveillance de travaux.

Le projet de réaménagement inclus les stationnements, les stations de recharges électrique, telle que la procédure du SGPI – pour l'implantation des stations de recharge, et d'un nouveau poste de carburant. Le projet permettra de mettre en place une deuxième sortie de la cour sur le boulevard des Galeries-d'Anjou.

L'appel d'offres public numéro 2018-10-SP a été lancé sous la responsabilité de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement d'Anjou.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adjuger le contrat gré à gré à Roger Simard, Arpenteur-Géomètre inc., relatif à la fourniture de services professionnels pour la production d'un plan topographique de la cour des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie afin de préparer les plans et devis, documents d'appel d'offres et la surveillance. Le comité de sélection s'est réuni le 15 mai 2018 pour procéder à l'évaluation des offres selon les critères établis en vertu des articles 25, 27 et 28 du cahier des Instructions au soumissionnaire, comme suit :

25. Méthode d'évaluation de l'offre de services professionnels

25.1 Un comité de sélection étudiera les offres de services professionnels reçues des soumissionnaires et recommandera l'octroi du contrat au soumissionnaire s'étant le mieux qualifié selon les étapes suivantes les critères de sélection suivants :

1. Qualité de la présentation	5 %
2. Compréhension du mandat et de la problématique	15 %
3. Méthodologie proposée	15 %
4. Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	15 %
5. Qualifications et expériences du personnel affecté au mandat	25 %
6. Qualifications et expériences du chargé de projet	25 %
TOTAL DU POINTAGE INTÉRIMAIRE :	100 %

28. Échelle d'attribution

Lors de l'évaluation des offres, la pondération est attribuée selon le tableau « échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère » suivant.

Échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère						
APPRÉCIATION	5	10	15	20	25	30
Excellente (90 % à 100 %) Dépasse substantiellement sur tous les aspects le niveau de qualité recherché pour ce critère	5	10	15	20	25	30
Plus que satisfaisante (71 % à 89 %) Dépasse pour plusieurs éléments importants le niveau de qualité recherché pour ce critère	4	8 ou 9	11 à 14	15 à 19	18 à 24	22 à 29
Satisfaisante (= 70 %) Répond en tout point au niveau de qualité recherchée pour ce critère	3,5	7	10,5	14	17,5	21
Insatisfaisante 40 % à 69 % N'atteint pas pour quelques éléments importants le niveau de qualité recherché pour ce critère	2 ou 3	4 à 6	7 à 10	8 à 13	10 à 17	12 à 20
Médiocre < 40 % N'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherché pour ce critère	1	1 à 3	1 à 6	1 à 7	1 à 9	1 à 11
Nulle = 0 % Aucune information dans l'offre permettant d'évaluer ce critère	0	0	0	0	0	0

JUSTIFICATION

La firme devra procéder à la préparation des plans et devis, tous documents utiles, afin de lancer un appel d'offre public pour les travaux de réfection et réaménagement de la cour des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou.

Après vérification des soumissions par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement d'Anjou, la soumission reçue a été jugée conforme. Cette soumission a été analysée par le comité de sélection selon une grille d'évaluation pré-autorisée sans les honoraires (enveloppe no. 1). La soumission a obtenu une note intérimaire de passage de 70 % nécessaire pour être considérée pour le pointage final.

À la suite de l'ouverture de l'enveloppe no. 2, la firme Induktion Groupe Conseil inc. a obtenu le meilleur pointage final et le comité de sélection recommande que le contrat soit adjugé à Induk

Groupe Conseil inc., au prix de sa soumission, soit 97 153,87 \$ taxes incluses.

Nom	Pointage interiminaire	Prix	Pointage final	Rang
Induktion groupe conseil	70	97 153.87\$	12.35	1

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ensemble du financement proviens du PTI de l'arrondissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le réaménagement de la cours permettra d'améliorer l'aspect visuel, fonctionnelle et de réduire la pollution par le bruit. Il améliorera aussi l'aspect sécurité avec la deuxième sortie sur le boulevard des Galeries-d'Anjou

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Approbation des documents préliminaires : 26 juillet 2018

Livraison des documents d'appel d'offres définitifs : 12 septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Sylvie LÉTOURNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît DESLOGES, Anjou
François PAQUET, Anjou

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GENDRON
Préposée à la gestion des contrats

Tél : 514-493-5159
Télécop. : 514 493-5144

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-17

Stéphane CARON
c/d etudes techniques en arrondissement

Tél : 514 493-8062
Télécop. : 514 493-5144

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roger BERTHELOT
Directeur des Travaux publics
Tél : 514-493-5111
Approuvé le : 2018-05-22

IDENTIFICATION**Dossier # :1186927002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 16 671,38 \$, taxes incluses, pour l'ajout de services professionnels d'ingénierie, dans le cadre du contrat accordé à Induktion Groupe Conseil, relativement à la réfection et au réaménagement de la cour des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou, majorant le total du contrat de 97 153,87 \$ à 113 825,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2018-10-SP (1 soumissionnaire)

CONTENU**CONTEXTE**

Le 31 juillet 2018, le conseil d'arrondissement d'Anjou adjugeait le contrat pour l'élaboration des plans, devis, documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux relatifs à la réfection et réaménagement de la cour des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou, au montant de 97 153,87 \$.

Quelques éléments ont été ajoutés au mandat, une somme de 16 671,38 \$ taxes incluses doit être ajoutée au contrat, passant de 97 153,87 \$ à 113 825,25 \$, taxes incluses.

La dépense additionnelle est prévue au PTI de l'arrondissement d'Anjou.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Sylvie LÉTOURNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jennifer POIRIER
Directrice

514-493-8047

Tél :

Télécop. : 514-493-8009

IDENTIFICATION

Dossier # :1197715007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser une dépense totale de 11 283 062,84 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Octroyer un contrat au montant de 10 074 163,25 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc., pour les travaux de reconstruction (PRR), planage et revêtement de chaussées (PCPR) sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2019-01-TR (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Année après année, la Ville de Montréal et les arrondissements doivent planifier et procéder à la réalisation de travaux majeurs relatifs aux infrastructures routières tels que la reconstruction de fondations et de chaussées de rue ainsi que la reconstruction de trottoirs. Sur le territoire des arrondissements, certaines rues sont identifiées comme étant de responsabilité arrondissement (réseau local), alors que d'autres sont identifiées de responsabilité ville (réseau artériel).

La Ville de Montréal dispose de programmes permettant aux arrondissements de financer des interventions sur le réseau local tel que le programme de réfection routière (PRR) ainsi que le programme complémentaire planage revêtement (PCPR).

Ces travaux, financés par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et de la Direction de gestion stratégique des réseaux d'eau (DRE), prévoient également les frais associés aux services impliquant des honoraires professionnels ainsi que les frais associés au contrôle qualitatif. Ces investissements permettent de maintenir l'intégrité des chaussées permettant entre autres d'assurer la qualité des déplacements des usagers ainsi que leur sécurité.

La sélection des rues, l'élaboration des devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la réalisation des travaux sont pris en charge par l'arrondissement.

À cette fin, la firme EFEL Experts-conseils Inc. a été mandatée pour la préparation des plans, des devis, de l'appel d'offres ainsi que pour la surveillance partielle des travaux.

Le 27 février 2019, l'appel d'offres public numéro 2019-01-TR a été lancé par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement d'Anjou, par le biais du SEAO et dans le journal Le Devoir. Le délai légal requis en vertu de la Loi sur les cités et villes a été respecté afin de permettre aux soumissionnaires de préparer et déposer leur soumission. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 22 mars 2019 et sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Trois (3) addendas furent publiés afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda no 1 publié le 5 mars 2019.
- Addenda no 2 publié le 14 mars 2019, report de la date d'ouverture au 22 mars 2019.
- Addenda no 3 publié le 15 mars 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2197715002 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de reconstruction des infrastructures routières et aqueduc de l'avenue des Tourelles et la place de Verdelles. Décision : du 6 mars 2019.

1187715009 - Autoriser une dépense totale de 109 226,25 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au même montant à EFEL experts-conseils inc., pour les services professionnels de reconstruction (PRR), planage et revêtement de chaussées (PCPR) sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2019 - Appel d'offre public numéro 2019-01-SP (3 soumissionnaires). Résolution : CA18 12299 du 4 décembre 2018.

1187715008 - Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation d'un projet de voirie sur trois rues artérielles, soit celui des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs des rues de l'Innovation, des Bâtisseurs et de l'impasse de l'Invention. Résolution CA18 12265 du 6 novembre 2018.

DESCRIPTION

Les travaux du contrat 2019-01-TR consistent à réaliser la reconstruction de chaussées ou le planage et revêtement de la chaussée, la reconstruction de trottoirs et de bordures et le remplacement des services en plomb, là où requis, sur les rues suivantes :

- Avenue des Tourelles entre av. Hérisson et av. Choppin : Reconstruction de la chaussée et trottoirs, remplacement de l'aqueduc, des entrées de service et réparation ponctuelle de conduites d'égout;
- Place de Verdelles entre av. de la Loire et av. de la Loire : Reconstruction de la chaussée et trottoirs, remplacement de l'aqueduc et des entrées de service;
- Avenue des Vendéens entre av. Merriam et boul. Joseph-Renaud : Reconstruction de la chaussée et des trottoirs;
- Impasse de l'Invention entre boul. du Golf et la limite ouest : Reconstruction de la chaussée et construction de nouveaux trottoirs;
- Rue de l'Innovation entre rue du Parcours et boul. des Sciences : Reconstruction de la chaussée et construction de nouveaux trottoirs;
- Rue des Bâtisseurs entre boul. Métropolitain et boul. des Sciences : Reconstruction de la chaussée (fondation supérieure, revêtement bitumineux) et construction de nouveaux trottoirs;
- Avenue Chénier entre l'intersection du Mail et Place de l'Église et boul. Roi-René : Enlèvement du pavage et revêtement de la chaussée, reconstruction de 50% des trottoirs et remplacement des services en plomb;
- Avenue de la Loire entre boul. Métropolitain et boul. Yves-Prévost : Enlèvement du pavage et revêtement de la chaussée, reconstruction de 15% des trottoirs et remplacement des services en plomb;
- Avenue Justine-Lacoste entre rue Bombardier et av. de Bretagne : Enlèvement du pavage et revêtement de la chaussée, reconstruction de 50% des trottoirs et remplacement des services en plomb si requis;
- Avenue d'Ardenay entre Place de Verdelles et limite est : Enlèvement du pavage et revêtement de la chaussée, reconstruction de 50% des trottoirs et remplacement des

services en plomb;

- Avenue Boreau entre av. Trémolières et boul. de Châteauneuf : Enlèvement du pavage et revêtement de la chaussée, reconstruction de 50% des trottoirs et remplacement des services en plomb;

- Avenue de Fontevrault entre boul. des Galeries-d'Anjou et limite est : Enlèvement du pavage et revêtement de la chaussée, reconstruction de 50% des trottoirs et remplacement des services en plomb si requis;

- Avenue de Bretagne entre av. Justine-Lacoste et av. de l'Alsace : Enlèvement du pavage et revêtement de la chaussée, reconstruction de 50% des trottoirs et remplacement des services en plomb si requis;

- Avenue de Bourgneuf entre av. Bertin et av. Roche-sur-Yon : Enlèvement du pavage et revêtement de la chaussée, reconstruction de 50% des trottoirs et remplacement des services en plomb si requis;

- Rue de la Pléiade entre boul. des Galeries-d'Anjou et avenue de Neuville : Enlèvement du pavage et revêtement de la chaussée, reconstruction de 50% des trottoirs et remplacement des services en plomb si requis;

LISTE DES RUES PRR - PCPR 2019

RUE	DE	A
PRR LOCAL		
Avenue Des Tourelles	Avenue Hérisson	Avenue Choppin
Avenue des Vendéens	Avenue Merriam	Boul. Joseph-Renaud
Place de Verdelles	Avenue de la Loire	Avenue de la Loire
PRR ARTÉRIEL		
Impasse de l'Invention	Boul. du Golf	limite ouest
Rue de l'Innovation	Rue du Parcours	Boul. des Sciences
Rue des Bâtitseurs	Boul. Métropolitain	Boul. des Sciences
PCPR LOCAL		
Avenue Justine-Lacoste	Rue Bombardier	Avenue de Bretagne
Avenue Chénier	Boul. Roi-René	Avenue du Mail
Avenue de la Loire et les deux Places Nord et sud de la Loire	Boul. Métropolitain	Boul. Yves-Prévost
Avenue de Bourgneuf	Avenue Bertin	Avenue Roche-sur-Yon
Avenue de Fontevrault	Boul. des Galeries-d'Anjou	Limite est
Rue de la Pléiade	Boul. des Galeries-d'Anjou	Avenue de Neuville
Avenue de Bretagne	Avenue Justine Lacoste	Avenue de l'Alsace
Avenue d'Ardenay	Place Verdelles	Avenue de la Loire
Avenue Boreau	Avenue Trémolières	Boul. de Châteauneuf

Le processus d'appel d'offres public s'est terminé le 22 mars 2019. Sur neuf (9) preneurs de cahier des charges, six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont

pas déposé, soit des proportions respectives de 67% et 33%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction Inc.	10 074 163,25 \$	10 074 163,25 \$
Entreprises Claude Chagnon	10 245 273,55 \$	10 245 273,55 \$
Entreprises Michaudville	12 330 000,00 \$	12 330 000,00 \$
Demix Construction	12 463 004,29 \$	12 463 004,29 \$
Construction Bau-Val	12 887 000,00 \$	12 887 000,00 \$
Entrepreneurs Bucaro	14 944 382,66 \$	14 944 382,66 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	10 749 166,82 \$	10 749 166,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions		12 157 303,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100]		21%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		4 870 219,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]		48%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)		(675 003,57) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100]		-6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse - la plus basse)		171 110,30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse] x 100]		2%

L'estimation des coûts a été réalisée par la firme Efel Experts-conseils inc. et établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'analyse des soumissions déposées a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., au prix total de 10 074 163,25 \$. taxes incluses. Le résumé des résultats d'analyse d'admissibilité et de conformité de soumissions est en pièce jointe.

L'écart de -675 003,57 \$, soit -6 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 20 % et favorable à la Ville de Montréal, la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des

marchés financiers.

Des validations ont été faites par la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie, à la date de la validation, de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Selon le planning prévisionnel indiqué par l'arrondissement, les travaux correspondants seront complétés en 2019.

L'arrondissement doit particulièrement coordonner avec la DRE et la Direction des infrastructures pour les travaux sur l'avenue de la Loire étant donnée qu'une réhabilitation de l'aqueduc est prévue par la DRE sur une partie de cette rue, cette année également.

Les coûts des travaux assumés par la DRE sont définis dans l'aspect financier du sommaire décisionnel.

À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction des réseaux d'eau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total est de 11 283 062,84 \$, taxes incluses. La dépense est assumée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), par la Direction de gestion stratégique des réseaux d'eau (DRE) et par l'arrondissement d'Anjou.

PRR LOCAL -SUM			
Rubrique	Avant taxes	Taxes incluses	Net ristourne
Réfection de chaussée	1 028 863,00	1 182 935,23	1 080 177,54
Réfection de trottoirs	680 265,00	782 134,68	714 193,22
Contingences (10%)	170 912,80	196 506,99	179 437,08
Total contrat et contingences	1 880 040,80	2 161 576,91	1 973 807,83
Incidences	34 182,56	39 301,40	35 887,42
Total dépense	1 914 223,36	2 200 878,31	2 009 695,25

PCPR LOCAL - SUM			
Rubrique	Avant taxes	Taxes incluses	Net ristourne
Réfection de chaussée	2 255 528,50	2 593 293,89	2 368 022,98
Réfection de trottoirs	1 042 319,50	1 198 406,85	1 094 305,19
Contingences (10%)	329 784,80	379 170,07	346 232,82
Total contrat et contingences	3 627 632,80	4 170 870,81	3 808 560,99
Incidences	65 956,96	75 834,01	69 246,56
Total dépense	3 693 589,76	4 246 704,83	3 877 807,55

PRR ARTÉRIEL -SUM (CHAUSSÉE)			
Rubrique	Avant taxes	Taxes incluses	Net ristourne
Réfection de chaussée	1 425 648,25	1 639 139,08	1 496 752,46
Réfection de trottoirs	-	-	-
Contingences (10%)	142 564,83	163 913,91	149 675,25
Total contrat et contingences	1 568 213,08	1 803 052,98	1 646 427,70
Incidences	28 512,97	32 782,78	29 935,05
Total dépense	1 596 726,04	1 835 835,76	1 676 362,75

PRR ARTÉRIEL -SUM (AJOUT DE TROTTOIRS)			
Rubrique	Avant taxes	Taxes incluses	Net ristourne
Réfection de chaussée	-	-	-
Réfection de trottoirs	601 037,50	691 042,87	631 014,25
Contingences (10%)	60 103,75	69 104,29	63 101,42
Total contrat et contingences	661 141,25	760 147,15	694 115,67
Incidences	12 020,75	13 820,86	12 620,28
Total dépense	673 162,00	773 968,01	706 735,95

L'ajout de trottoirs sera financé dans le cadre du programme d'aménagement des rues artérielles.

DRE			
Rubrique	Avant taxes	Taxes incluses	Net ristourne
Remplacement aqueduc	713 385,00	820 214,40	748 965,08
Remplacement entrées d'eau en plomb	933 400,00	1 073 176,65	979 953,33
Contingences (10%)	164 678,50	189 339,11	172 891,84
Total contrat et contingences	1 811 463,50	2 082 730,16	1 901 810,24
Incidences	32 935,70	37 867,82	34 578,37
Total dépense	1 844 399,20	2 120 597,98	1 936 388,61

ARRONDISSEMENT			
Rubrique	Avant taxes	Taxes incluses	Net ristourne
Réparation ponctuelle des conduites d'égout	81 600,00	93 819,60	85 669,80
Contingences (10%)	8 160,00	9 381,96	8 566,98
Total contrat et contingences	89 760,00	103 201,56	94 236,78
Incidences	1 632,00	1 876,39	1 713,40
Total dépense	91 392,00	105 077,95	95 950,18

COÛT DU CONTRAT		
Rubrique	Avant taxes	Taxes incluses
Contrat	8 762 046,75	10 074 163,25
Contingences (10%)	876 204,68	1 007 416,33
Total contrat et contingences	9 638 251,43	11 081 579,58
Incidence (2%)	175 240,94	201 483,27
Total dépense	9 813 492,36	11 283 062,84

RÉPARTITION DES COÛTS EN %					
PRR LOCAL - SUM	PRR ARTÉRIEL - SUM (CHAUSSÉE)	PRR ARTÉRIEL - SUM (TROTTOIR)	PCPR - SUM	DRE	ARRONDISSEMENT
19,5%	16,3%	6,9%	37,6%	18,8%	0,9%

Les contingences sont évaluées à 10 % de la valeur de la soumission de l'entrepreneur.

Les incidences sont évaluées à 2 % de la valeur de la soumission de l'entrepreneur et sont prévues pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire).

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 2 120 597.98 \$ taxes incluses, représente un coût net de 1 936 388.62 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt # **18-071**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées principalement, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi que des usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre suivant :

- le maintien des conditions de circulation dans les secteurs très achalandés;
- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières;
- assurer la sécurité des usagers du réseau routier de l'arrondissement, incluant tous les organismes et institutions.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas procéder à la réalisation de ces travaux aurait pour effet d'avoir un impact certain sur la qualité de vie des usagers ainsi que sur leur sécurité, cela retarderait également la réalisation des rues planifiées pour des interventions similaires pour les années ultérieures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2019

Fin des travaux : juillet 2019

Fin de la garantie : juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Sylvie LÉTOURNEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Benoît DESLOGES, Anjou
Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
François PAQUET, Anjou

Lecture :

Jean CARRIER, 9 avril 2019
Hermine Nicole NGO TCHA, 3 avril 2019
François PAQUET, 3 avril 2019
Benoît DESLOGES, 1er avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie PELLETIER
Préposée à la gestion des contrats

Tél : 514 493-5159
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-01

Stéphane CARON
Chef de division - Études techniques en
arrondissement

Tél : 514 493-8062
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc DUSSAULT
Directeur des travaux publics
Tél : 514 493-5103

Approuvé le : 2019-04-11